

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
Comité administratif

Amqui, le 7 octobre 2020

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 7 octobre 2020 à compter de 16h à la salle du conseil de la MRC, située au 420, route 132 Ouest à Amqui, sont présents madame Marlène Landry et messieurs Pierre D'Amours, Gérard Grenier, Georges Guénard, Martin Landry et Paul Lepage, sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet. Messieurs Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, Joël Tremblay, secrétaire adjoint, ainsi que MM Bertin Denis, Steve Ouellet et Ghislain Paradis sont aussi présents.

Absence : Aucune

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution C.A. 2020-182 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 7 octobre 2020

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 16h.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution C.A. 2020-183 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2020

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020
4. Gestion financière
 - 4.1. Acceptation de la liste des comptes
 - 4.2. Caserne incendie – Réception définitive – Suivi
 - 4.3. Programme Mobilisation-Diversité - Autorisation d'une dépense pour la présentation d'une pièce de théâtre jeunesse
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 5.1. Avis de conformité sur des plans et règlements d'urbanisme
 - 5.2. Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
6. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours
 - 6.1. Embauche de nouveaux pompiers
 - 6.2. Réparation du châssis du citerne de la caserne de Lac-au-Saumon (408)
7. Opérations de la MRC VS COVID-19 – Mise à jour
 - 7.1. Mesures de prévention
 - 7.2. Séances et rencontres de travail du conseil et du comité administratif
8. Parc régional de Val-d'Irène
 - 8.1. Réparation du porche de l'entrée du chalet
 - 8.2. Dépôt de projet au FRR – Résolution d'appui
9. Gestion des ressources humaines - Réflexion sur la réorganisation du service d'administration vs service d'évaluation
10. Autres sujets
 - 10.1. Prochaine rencontre du comité administratif – Mercredi le 4 novembre 2020 à 16h
 - 10.2. Déboisement fait sur le territoire de la MRC par Hydro-Québec
11. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2020

Résolution C.A. 2020-184 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2020. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Acceptation de la liste des comptes

Résolution C.A. 2020-185 concernant la liste des chèques pour la période du 8 septembre au 5 octobre 2020

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu unanimement d'adopter la liste des chèques pour la période du 8 septembre au 5 octobre 2020 pour un montant de 1 533 801.95 \$.

Adoptée.

Résolution C.A. 2020-186 concernant la liste des paiements AccèsD pour la période du 9 septembre au 5 octobre 2020

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu unanimement d'adopter la liste des paiements AccèsD pour la période du 9 septembre au 5 octobre 2020 pour un montant de 390 714.68 \$.

Adoptée.

4.2 Caserne incendie – Réception définitive – Suivi

Monsieur Mario Lavoie apporte des précisions sur le suivi concernant les travaux correctifs qui devaient être réalisés à la suite de la réception définitive et au paiement des travaux de construction de la caserne d'Amqui.

4.3 Programme Mobilisation-Diversité - Autorisation d'une dépense pour la présentation d'une pièce de théâtre jeunesse

Résolution C.A. 2020-187 concernant l'acceptation d'une dépense pour la présentation d'une pièce de théâtre jeunesse dans le cadre de l'entente Programme Mobilisation-Diversité

Considérant que la MRC s'est engagée à réaliser des actions de sensibilisation à la diversité et à la réalité des personnes immigrantes auprès de la population matapédiennne ;

Considérant que la dépense est budgétée dans l'entente du plan d'action entre la MRC et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité ;

Considérant que le plan d'action du Programme *Mobilisation-Diversité* cadre avec l'Écoterritoire habité de La Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'autoriser la dépense de 5 945 \$ pour la venue de la troupe de théâtre Parminou.

Adoptée.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

5.1 Avis de conformité sur des plans et règlements d'urbanisme

Résolution C.A. 2020-188 concernant un avis sur la conformité du règlement no 868-20 de la Ville d'Amqui

Considérant que le 21 septembre 2020, le conseil de la Ville de Amqui a adopté le règlement numéro 868-20 modifiant le plan d'urbanisme « règlement numéro 611-05 » et qu'il l'a transmis pour avis au comité administratif de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 109.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que selon les dispositions de l'article 109.7 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu ;

Considérant que ledit règlement a pour objet de :

- Ajouter à la liste des usages compatibles à une affectation industrielle lourde, les usages associés à la gestion des matières résiduelles, du recyclage et du compostage ;
- Ajouter au plan d'affectation un tracé de rue projetée connecté au chemin des Étangs-d'Épuration ;

Considérant que le règlement numéro 868-20 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'approuver le règlement numéro 868-20 modifiant le plan d'urbanisme « règlement numéro 611-05 » et d'autoriser le secrétaire adjoint de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Adoptée.

Résolution C.A. 2020-189 concernant un avis sur la conformité du règlement no 869-20 de la Ville d'Amqui

- Considérant que le 21 septembre 2020, le conseil de la Ville de Amqui a adopté le règlement numéro 869-20 modifiant le règlement de zonage numéro 613-05 et qu'il l'a transmis pour avis au comité administratif de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- Considérant que selon les dispositions de l'article 137.3 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu;
- Considérant que ledit règlement a pour objet :
- Autoriser dans la zone industrielle 315 lb les activités de récupération et de triage des matières recyclables et les stations de compostage ;
 - Ajouter au plan de zonage un tracé de rue projetée connecté au chemin des Étangs-d'Épuration ;
- Considérant que le règlement numéro 869-20 ne contrevient pas aux objectifs dudit schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'approuver le règlement numéro 869-20 modifiant le règlement de zonage numéro 613-05 et d'autoriser le secrétaire adjoint de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Adoptée.

5.2 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)**Résolution C.A. 2020-190** concernant une autorisation de dépense pour la réalisation du plan régional des milieux humides et hydriques

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu :

1. D'autoriser les dépenses suivantes à même la subvention du MELCC pour l'élaboration du PRMHH comme suit :

• Contrat de travail à Valérie Delisle-Gagnon pour un maximum de 7 mois de pratique professionnelle en biologie d'ici le 16 juin 2022 (incluant salaire, contribution de l'employeur et autres frais)	50 853 \$
• Contrats de travail avec d'autres professionnels : <ul style="list-style-type: none"> ○ Biologiste sénior pour développer (ou adapter) une méthodologie de priorisation des milieux humides d'intérêt ; ○ Autres experts œuvrant dans des champs d'expertises non disponibles à la MRC (biologie, écologie, environnement, etc.). 	12 000 \$
• Acquisition de données géomatiques, de recherches, d'inventaires et autres pour la réalisation du PRMHH	4 861 \$
TOTAL :	67 714 \$

2. D'autoriser la signature d'un contrat de travail avec Valérie Delisle-Gagnon pour un maximum de 7 mois de pratique professionnelle en biologie d'ici le 16 juin 2022 ;
3. D'autoriser la prospection auprès d'un biologiste sénior afin d'obtenir une offre de service pour développer une méthodologie de priorisation des milieux humides. L'offre de service sera présentée ultérieurement pour approbation par le comité administratif de la MRC s'il y a lieu.

Adoptée.

5.3 Demande d'aide financière au PSSPA – 3^{ième} appel de projet**Résolution C.A. 2020-191** concernant une demande d'aide financière au PSSPA – 3^{ième} appel de projet

- Considérant que la MRC de La Matapédia est un organisme admissible au *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air* ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia, gestionnaire du Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia, aménage, entretient et fait la promotion du parc régional depuis déjà plus de 25 ans ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia, gestionnaire du Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia, envisage la restauration et l'amélioration des infrastructures et des sentiers du parc régional aménagés au début des années 1990 ;
- Considérant que le Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia s'avère être une destination de plein air de plus en plus connue, achalandée et utilisée par la clientèle touristique et locale du territoire de la MRC de La Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. Que la MRC de La Matapédia autorise la présentation du projet de « Travaux d'amélioration des sentiers du Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia – 2021 » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air* ;
2. Que soit confirmé l'engagement de la MRC de La Matapédia à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;
3. Que la MRC de La Matapédia désigne M. Mario Lavoie, directeur général de la MRC de La Matapédia, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS

6.1 Embauche de nouveaux pompiers

Résolution C.A. 2020-192 concernant l'embauche de pompiers au service de protection incendie

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes à titre de pompiers volontaires pour le service de protection incendie de la MRC, à savoir :

- Dumont-Rioux, William, Amqui
- Hudon, Alexis, Amqui
- Michaud, Laurent, Amqui
- Leclerc, Mathieu, Saint-Noël
- Turcotte, Mathieu, Saint-Noël

Adoptée.

6.2 Réparation du châssis du citerne de la caserne de Lac-au-Saumon (408)

Résolution C.A. 2020-193 concernant la réparation du châssis du camion-citerne de la caserne de Lac-au-Saumon (408)

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu que la MRC de La Matapédia approuve la réparation du châssis du camion-citerne de Lac-au-Saumon (408) et accepte la soumission du garage Jos Lefrancois 2008 inc. au montant de 8 278.20 \$, taxes incluses.

Adoptée.

7. OPÉRATIONS DE LA MRC VS COVID-19 – MISE À JOUR

Résolution C.A. 2020-194 concernant la mise à jour des opérations de la MRC - coronavirus (COVID-19)

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

1. D'entériner les nouvelles mesures de prévention recommandées par le comité santé et sécurité au travail de la MRC à mettre en place en milieu de travail, à savoir le port du couvre visage dans les aires publiques des immeubles de la MRC, soit le hall d'entrée, les aires d'accueil et l'ascenseur ;
2. De tenir les séances du comité administratif en présentiel lorsque le niveau d'alerte pour la région du Bas-Saint-Laurent est aux paliers orange, jaune ou vert, et en visioconférence lors d'un passage au palier rouge.

Adoptée.

8. PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE

8.1 Réparation du porche de l'entrée du chalet

Résolution C.A. 2020-195 concernant la réparation du porche de l'entrée du chalet principal du Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. D'octroyer le contrat de réparation du porche du chalet principal de Val-d'Irène à Construction Ghislain d'Amours, selon la soumission révisée qui n'inclut pas la reconstruction de l'ouvrage de maçonnerie autour du poteau de bois à remplacer, au montant de 4 400 \$ plus taxes.
2. D'évaluer les options possibles avec la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène pour la reconstruction de l'ouvrage de maçonnerie autour du poteau de bois.

Adoptée.

8.2 Dépôt de projet au FRR – Résolution d’appui

Résolution C.A. 2020-196 concernant un appui de la MRC de La Matapédia à la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d’Irène pour le dépôt d’un projet dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu que la MRC de La Matapédia appuie le projet d’amélioration des unités d’hébergement et de la réparation d’urgence de la poutre de l’entrée du chalet principal déposé par la Corporation de gestion du Parc régional de Val-d’Irène et son dépôt au Fonds Régions et Ruralité.

Adoptée.

9. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - RÉFLEXION SUR LA RÉORGANISATION DU SERVICE D’ADMINISTRATION VS SERVICE D’ÉVALUATION

Résolution C.A. 2020-197 concernant la réflexion sur la réorganisation du service d’administration et du service d’évaluation

Considérant que le comité administratif a été mandaté par le conseil de la MRC (résolution CM 2020-184) pour faire une réflexion sur une éventuelle réorganisation du service d’administration dans le contexte de la transition au poste de directeur général ;

Considérant que l’évolution, à très court terme, de la situation du personnel au service d’évaluation et ses besoins futurs en personnel justifient d’élargir la réflexion pour y inclure une éventuelle réorganisation pour ce service.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu que le comité administratif recommande au conseil :

1. L’abolition du poste de directeur du service d’évaluation ;
2. La création d’un poste temporaire de coordonnateur du service en attendant les conclusions de la réflexion sur la réorganisation du service d’administration ; pendant la période transitoire, la direction du service serait partagée entre le coordonnateur et le directeur général ;
3. L’attribution du poste de coordonnateur à Mme Christiane Beaulieu qui est l’employée ayant le plus d’ancienneté dans le service et qui a l’expertise requise pour assumer cette responsabilité en étroite collaboration avec l’évaluateur et le directeur général ;
4. D’inclure la réflexion sur la réorganisation du service d’évaluation au mandat déjà accordé par le conseil au comité administratif pour la réorganisation du service d’administration.

Adoptée.

10. AUTRES SUJETS

10.1 Prochaine rencontre du comité administratif – Mercredi le 4 novembre 2020 à 16h

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance ordinaire mercredi le 4 novembre à compter de 16h.

10.2 Déboisement fait sur le territoire de la MRC par Hydro-Québec

Monsieur Georges Guénard mentionne qu’une entreprise située à l’extérieur de La Matapédia procède à de l’élagage et du débroussaillage pour Hydro-Québec, alors qu’il y a de l’expertise sur le territoire de la MRC pour procéder à de tels travaux. Plus d’information sera obtenue sur ce dossier avant de faire une recommandation au conseil de la MRC.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution C.A. 2020-198 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu unanimement de lever la séance à 17h30.

Adoptée.